

BPJEPS - SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION «ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

N° de fiche: RNCP37191

Certificateur : MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-03-2028

Objectifs :

- Former des éducateurs sportifs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités physiques et sportives ou de veiller à leur perfectionnement
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

Public cible :

Notre BPJEPS Activités Physiques pour Tous est destiné aux personnes souhaitant partager leur passion du sport à différents publics. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle
- Titulaire de la CS AG2S

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1
- Être licencié dans la pratique Basket ou Foot pour les BPJEPS APT option Basket de Cholet et BPJEPS APT option Football de Cholet, Nantes et Rennes.
- Avoir un bon niveau de pratique physique et sportive
- Valider les Tests des Exigences Préalables (TEP) du ministère des Sports : parcours de motricité, test de course à pied Luc léger
- Valider les tests IRSS (sous réserve d'organisation) : Oral de motivation

Déroulement de la formation :

Tous nos BPJEPS Activités Physiques pour Tous (version classique) débutent en septembre 2024 et se terminent en août 2025 en fonction du site et de votre statut.

Pour les stagiaires de la formation professionnelle

- 2 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
- 3 jours en structure de stage par semaine : au moins 650 h/an

Pour les statuts salariés dont les apprentis

- 2 jours en formation à IRSS par semaine : 600 h/an
- 3 jours en entreprise par semaine : au moins 1000 h/an

Tous nos BPJEPS Activités Physiques pour Tous option Foot ou Basket débutent en septembre 2024 et se terminent entre juillet et août 2025 en fonction du site et de votre statut.

Pour les stagiaires de la formation professionnelle

- 2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an
- 3 jours en structure de stage par semaine : au moins 650 h/an

Pour les statuts salariés dont les apprentis

- 2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an
- 3 jours en entreprise par semaine : au moins 1000 h/an

Programme BPJEPS APT :

<p>UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des écrits professionnels. • Promouvoir les projets et actions de la structure. • Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication. • Garantir l'intégrité physique et morale des publics • Se situer dans la structure et participer à sa vie • Situer la structure dans les différents types d'environnement
<p>UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli • Définir les objectifs et les modalités d'évaluation • Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet • Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler. • Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer
<p>UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Physiques pour Tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics. • Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage • Animer et Adapter son action • Evaluer
<p>UC4 : Mobiliser les techniques des activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser et maîtriser les gestes techniques • Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique • Sensibiliser les publics aux règles • Garantir les conditions de pratique en sécurité
<p>**CFF Football</p>	<p>Le public et le Jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les phases de jeu et les règles d'action en vue de fixer des objectifs d'entraînement adaptés en fonction des catégories concernées • Identifier les caractéristiques des différents publics en vue de développer un comportement pédagogique adapté <p>L'éducateur et l'entraînement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les différentes parties d'une séance et adapter ses interventions pédagogiques en fonction de la partie dans laquelle l'éducateur se trouve • Présenter la démarche générale d'enseignement partant du jeu pour aller vers le joueur et retourner au jeu <p>L'éducateur en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser sa pratique et faire part de ses difficultés • Maîtriser la démarche pédagogique • Maîtriser les méthodes pédagogiques inhérentes à chaque procédé d'entraînement <p>L'éducateur et l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un climat relationnel favorable à l'épanouissement et l'engagement des joueurs durant l'entraînement et le match • Connaître l'organisation des pratiques et proposer un coaching adapté.

*BF entraîneur Jeune Basket	<ul style="list-style-type: none">Être capable d'accompagner une équipe de U13-U15 en compétition et d'adopter la posture pédagogique adéquate pour favoriser l'engagement et l'apprentissage.
-----------------------------	--

*Ne concerne que le BPJEPS APT option Basket d'IRSS Cholet

** Ne concerne que BPJEPS APT option Foot d'IRSS Rennes

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

Méthodes mobilisées :

Les formations se déroulent en présentiel.

Environ 40% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « théoriques » sur la connaissance des publics, la méthodologie de projet, la réglementation des activités notamment. Environ 60% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » et pédagogiques sur les activités physiques de pleine nature, les activités et jeux sportifs, les activités d'entretiens corporels et leurs enseignements, la construction de séance et leur animation.

Formateurs :

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 26 apprenants maximum et en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée** : Début septembre 2024 ou fin septembre 2024 pour la Nouvelle-Aquitaine
- **Fin de formation** : Entre début juillet à fin septembre 2025 (en fonction du statut et du site, notamment en Nouvelle Aquitaine) en fonction du statut (stagiaire ou apprenti), de l'option choisie ainsi que du site.
- **Amplitude Horaire** : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS BORDEAUX : 29, rue de l'école Normale – 33000 Bordeaux
- IRSS BREST : Rue Edouard Belin - 29200 Brest
- IRSS CAEN : 147 rue de la Délivrande - 14000 Caen
- IRSS CHOLET : Eurespace, Rue Eugène Brémond - 49300 Cholet
- IRSS LE MANS : Immeuble Newton, 47 Av. Auguste Bartoldi – 72000 LE MANS
- IRSS NANTES : Île de Nantes, 10 bis rue René Viviani - 44200 Nantes
- IRSS LES SABLES D'OLONNE : Chez Institut Sport Océan – 1, promenade Kennedy – 85100 LES SABLES D'OLONNE
- IRSS PARIS (sous réserve d'habilitation) - 13 Passage Dauphine – 75006 Paris
- IRSS POITIERS : 190 rue de la Gibauderie – 86000 POITIERS
- IRSS RENNES : Le Nobel, 2 allée Antoine Becquerel - 35700 Rennes
- IRSS ROYAN : Le Carel, 48 bd Franck Lamy, Place Jean-Noël de Lipkowski - 17205 Royan
- IRSS TOURS : 47 rue de la Parmentière - 37520 Tours-La Riche

Tarifs 2024-2025 :

- 9,80 €/h en financement individuel personnel
- 12 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation)...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur

Chiffres Clés :

BPJEPS APT 2022-2023	APPRENTIS	STAGIAIRES
Effectif inscrit	264	26
Taux d'obtention diplôme/certification	71%	88%
Taux de présentation à l'examen	92%	92%
Taux d'interruption	8%	
Taux de réponses 6 mois après la fin de formation	38%	46%
Taux de poursuites d'étude	16%	
Taux d'insertion pro global	89%	75%
Taux d'insertion pro spécifique	74%	50%

Trouvez les données officielles sur le site web : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Validation des blocs de compétences (UC) :

Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS

- Cette validation se fait tout au long de la formation
- Chacun des blocs présente 2 certifications

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- De candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- D'inscription aux tests de sélection (TEP et Tests) – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- De validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à fin août (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.

Equivalences et passerelles :

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122_bpapt.pdf

Poursuite de parcours et débouchés

- Éducateur sportif en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.